

# Cadre de solutions pour les chaînes d'approvisionnement

**Identifiant du projet :**

52501

**Statut :**

Approuvé

**Lieu :**

Régional

**Secteur d'activité :**

Agro-industries

**Public/Privé :**

Privé

**Catégorie environnementale :**

IF

**Date de décision sur l'approbation :**

9 juin 2022

**Date de publication du DSP en langue anglaise :**

4 mai 2022

## Description du projet

Création d'un cadre de solutions pour les chaînes d'approvisionnement (le « **cadre** »). En vertu de ce cadre, la BERD participera, par le biais d'accords de partage des risques financés ou non (les « **facilités** ») conclus avec des banques partenaires (les « **banques partenaires** »), aux programmes de financement des chaînes d'approvisionnement qu'elles accordent aux grandes entreprises appelées « agrégateurs » (les « **acheteurs principaux** ») disposant de chaînes d'approvisionnement locales et/ou mondiales. Le cadre couvrira plusieurs secteurs d'activité.

## Objectifs du projet

Les objectifs du cadre sont triples : i) offrir aux fournisseurs, en particulier aux PME, un accès amélioré et plus abordable au financement de leur fonds de roulement ; ii) faciliter le respect, par les acheteurs principaux et leurs fournisseurs (en particulier les PME), des meilleures pratiques en matière de normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) qui rendent les chaînes d'approvisionnement des pays d'opérations de la BERD dont ils font partie plus durables et plus résilientes et iii) servir de moyen permettant à la BERD de fournir des liquidités d'urgence aux chaînes d'approvisionnement de ses pays d'opérations en cas de crise. La capacité globale du cadre sera allouée aux facilités dans le cadre desquelles la BERD assumera des participations aux risques, financées et/ou non financées, dans des programmes individuels de financement de chaînes d'approvisionnement (les « **sous-opérations** »).

## Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 65

L'impact sur la transition (« **IT** ») de ce cadre et de ses opérations (en l'occurrence, les contrats secondaires) découlera des qualités suivantes : compétitive (principale), résiliente, bien gouvernée et inclusive. Les sous-opérations devront cibler la qualité compétitive ainsi qu'une qualité parmi les deux suivantes : bien gouvernée ou inclusive. Plus spécifiquement, ce cadre financera :

1. **Compétitive** : l'accès à un financement abordable et rapide des fonds de roulement et l'amélioration des normes d'intégration des fournisseurs, en particulier des PME, dans des chaînes de valeur sophistiquées.
2. **Résiliente** : le renforcement de la résilience des PME face aux chocs soudains et la construction d'une résilience durable des chaînes d'approvisionnement des acheteurs principaux.
3. **Bien gouvernée** : l'application de normes ESG plus strictes par les acheteurs principaux et les fournisseurs, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance climatique d'entreprise et la mise en œuvre de mécanismes de responsabilisation pour l'écologisation et la décarbonation des chaînes d'approvisionnement.
4. **Inclusive** : des activités qui améliorent l'inclusivité des chaînes d'approvisionnement des acheteurs principaux et/ou qui améliorent les

normes appliquées par les fournisseurs pour combler certaines lacunes recensées en matière d'inclusion dans les composantes respectives de leurs chaînes d'approvisionnement ou de leurs pays.

## Client

Pourront bénéficier de ce cadre des banques partenaires mondiales et locales, sous réserve d'une vérification préalable et de l'approbation de la Banque. Les acheteurs principaux comprendront des entreprises de premier plan de pays d'opérations ayant des chaînes de valeur locales et/ou mondiales, ainsi que des entreprises de premier plan de pays dans lesquels la Banque n'opère pas mais qui ont des fournisseurs établis dans des pays d'opérations.

## Financement de la BERD

250 000 000,00 euros

## Coût total du projet

250 000 000,00 euros

## Additionnalité

L'additionnalité des opérations de la BERD au titre de ce cadre découle de la capacité qu'a la Banque d'offrir un instrument de grande envergure qui comble une lacune du marché, le financement des chaînes d'approvisionnement étant à un stade de développement relativement embryonnaire dans ses pays d'opérations. Grâce à cette structure de financement innovante, la BERD sera en mesure de promouvoir le déploiement, dans ses pays d'opérations, d'un produit financier qui offre aux fournisseurs des solutions de financement de fonds de roulement abordables, rapides et accessibles. En outre, cette structure de financement mobilise des fonds commerciaux supplémentaires, facilitant ainsi l'octroi de financements supplémentaires aux fournisseurs des pays d'opérations de la BERD, y compris les PME. Dans le cadre de son programme de conseil aux petites entreprises, la BERD procure aux fournisseurs de ses pays d'opérations une expertise, des innovations, des connaissances et/ou des capacités qui sont essentielles à la réalisation en temps voulu des objectifs du projet visant à appuyer la mise en phase des chaînes d'approvisionnement avec les meilleures pratiques en matière de normes ESG.

## Synthèse environnementale et sociale

Aucune catégorie n'est attribuée à ce cadre et à ces facilités, mais les sous-projets (à savoir, les sous-opérations) relèveront de la catégorie IF (2019). En vertu de ce cadre, en partageant les risques associés aux acheteurs principaux au moyen de participations financées et non financées, la BERD sera indirectement exposée à tout risque environnemental et social en rapport avec les sous-opérations. Par conséquent, les banques partenaires relevant du cadre seront tenues de se conformer aux exigences de performance (EP) 2, 4 et 9 de la BERD, de soumettre à la Banque des rapports environnementaux et sociaux annuels et, s'il y a lieu, de mettre en œuvre les procédures de la BERD relatives aux risques environnementaux et sociaux (qui seront conçues spécifiquement pour le cadre), qui comprendront toutes les dispositions de diligence environnementale et sociale applicables aux sous-opérations relevant du cadre. Pour les sous-opérations concernées (par exemple les transactions à risque élevé), une liste de contrôle environnementale applicable devra être transmise au Département de l'environnement et de la durabilité (ESD) pour examen. Les sous-opérations relevant du cadre pourront comporter des améliorations ESG et des composantes TEV et seront examinées au cas par cas.

## Coopération technique et financement sous forme de subvention

Des fonds de donateurs pourront être déployés au cas par cas, ces montants servant à appuyer, entre autres, la prestation de conseils et de formations personnalisés entrant dans le cadre du programme de conseil aux petites entreprises de la BERD, le déploiement de programmes de financement des chaînes d'approvisionnement qui accordent des incitations financières aux fournisseurs, y compris les PME, respectant des objectifs/critères environnementaux, sociaux et de gouvernance définis, et l'octroi d'une assistance technique aux acheteurs principaux éligibles pour faciliter une approche descendante visant à intégrer la durabilité et la résilience dans les chaînes d'approvisionnement des pays d'opérations de la BERD.

## Contact au sein de l'entreprise

Onur Bingol  
BingolO@ebrd.com

## Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

5 août 2025

### Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

### Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

### Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

### Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la

performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

## Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique [compliance@ebrd.com](mailto:compliance@ebrd.com). Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et

opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse [ipam@ebrd.com](mailto:ipam@ebrd.com) afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.